

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CROTS**

N° 27/2016

Nombre de membres :

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 14

Date de convocation :

25 mars 2016

**Séance du 31 mars 2016**

L'an deux mil seize et le trente et un mars à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de CROTS, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GANDOIS, Maire.

Présents : GANDOIS Jean-Pierre, GARNIER Gérard, BONARDI Jean-Noël, EVIN Danièle, RAIMBAULT Lionel, BIBAUT Chantal, MONCOMBLE Amélie, CHAUVET Carole, DUSSERRES Henri, MARGAILLAN Nadine, SIGNORET David

Excusés : SIGNORET Bernard, procuration à GANDOIS Jean-Pierre ; GUIEU Jean-Daniel, procuration à GARNIER Gérard ; CERBELAUD Dominique, procuration à BONARDI Jean-Noël

Absent : CEZANNE Marc

Secrétaire de séance : EVIN Danièle

Objet de la délibération :

**Tarifs des concessions  
dans les cimetières  
communaux**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Mairie a récemment fait l'acquisition d'un logiciel cimetière permettant de gérer par ordinateur tout ce qui touche les cimetières et les columbariums (plans, délivrance des concessions, durées, procédures de reprises, mise à jour en temps réel des textes de loi, veille juridique...).

Il rappelle également que le tarif des concessions cimetière n'a pas été revu depuis 2002 et celui des cases au columbarium depuis 2010 et qu'il s'agissait de concessions trentenaires uniquement. Afin de proposer une durée plus étendue, Il propose de créer des concessions cinquantenaires.

**Pour :** 14  
**Contre :** 0  
**Abstention :** 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la création de concessions cinquantenaires,
- fixe les tarifs suivants :

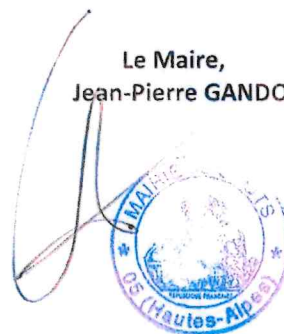
<i>Concessions cimetières communaux</i>		
Durée	3 places (1 m x 2,50 m)	6 places (2 m x 2,50 m)
Trentenaire	200 €	400 €
Cinquenaire	320 €	640 €

<i>Cases columbarium (y compris plaque)</i>	
Trentenaire	680 €
Cinquenaire	880 €

Jardin du souvenir, y compris plaque : 70 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre GANDOIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500450-20160331-D27-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016

Publication : 04/04/2016